

Il était une Foy

Juillet 2013 > N°21

Le journal de Sainte Foy de Peyrolières

Bientôt 6 ans au service des foyens

Une autre méthode de travail

➔ *C'est avec énergie, volonté, et persévérance que les membres du Conseil Municipal et moi-même travaillons sur les dossiers à traiter dans notre commune, depuis près de 6 ans.*

Rester proches des préoccupations des foyens

Se retrouver lors des événements associatifs, vous accueillir lors des événements municipaux (vœux annuels, réunions publiques, Conseils Municipaux...) tous ces moments conviviaux partagés, entre élus et habitants, nous permettent d'échanger sur les actions et les projets et de définir vos attentes. Nous vous remercions pour votre participation active et pour les suggestions et commentaires que vous pouvez nous faire. Nous poursuivrons dans cette volonté de coller à la réalité.



Le respect des engagements pris

Vous trouverez dans ces pages un bilan des principales réalisations accomplies avec les élus qui m'accompagnent depuis 2008 et dont je tiens à saluer l'engagement et le dévouement.

Je veux également remercier l'ensemble des agents de la commune pour leur travail quotidien et leur sens du service public. Je remercie aussi les membres des commissions et les associations. C'est bien grâce à la contribution de l'ensemble de ces personnes qu'il fait bon vivre ensemble à Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Sans attendre le mois de mars prochain, je peux d'ores et déjà vous dire que nous sommes fiers du travail accompli à votre service.

Chaleureusement
Le Maire,
François VIVES

Un suivi efficace des actions et des projets

En dehors des conseils municipaux, l'équipe municipale se réunit tous les 15 jours avec un ordre du jour précis, nous pouvons ainsi répartir les actions pour avancer efficacement sur les nombreux dossiers et projets. Les sujets sont traités dans des commissions composées de plusieurs élus et pour certaines de personnes civiles. Pour assurer une continuité dans les travaux de ces différents groupes, un compte-rendu est rédigé et diffusé. Les élus sont joignables par mails. Cette organisation rigoureuse, nous a permis d'aller au-delà des engagements pris lors de la campagne électorale.

Sommaire

P2 et 3 – Améliorer la qualité de vie et les services aux habitants

P4 – Gérer l'évolution du village

P5 – Alléger l'endettement

P6 – Sainte-Foy et la CCSavès

P7 – Renforcer la sécurité

P8 – Travailler en « commission » / Tissu associatif

P9 – Enfance-Jeunesse / Eco-responsabilité

P10 à 12 – L'actualité de Sainte-Foy



Améliorer la qualité de vie et les services

➔ L'équipe municipale s'était engagée à améliorer la qualité de vie des Foyens et à développer les services aux habitants. Tous les engagements ont été respectés



Un village plus fonctionnel

L'accueil de la mairie se fait désormais au rez-de-chaussée. Une place « handicapé » est réservée près de la mairie et une rampe permet d'accéder à la salle des fêtes.

L'aménagement du parking de l'Allée des Platanes et du parking des deux ormeaux près de la crèche a augmenté le nombre de places de stationnement.

Chaque voie de la commune est nommée et matérialisée, les habitations sont numérotées.

Un escalier permet l'accès à la pharmacie entre le cabinet médical et le Tabac-presse.

Deux antennes de téléphonie mobile offrent une meilleure couverture du territoire.

Au cimetière de Sainte-Foy, les allées du cimetière ont été réhabilitées, les sépultures abandonnées reprises, un caveau rénové sert d'ossuaire et un site cinéraire a été créé.



Un des aménagements piétonniers qui conduit au cœur du village

Un village embelli

Le Monument aux Morts, la statue de Notre Dame du Lait, les peintures d'art de l'église de Sainte-Foy et l'intérieur de la chapelle de La Salvetat (asso APS) ont été restaurés.

Les abords de la crèche et des écoles ont été aménagés. L'aire de jeux a été rénovée. Des sentiers piétonniers et des passerelles ont été rafraîchis ou créés.

Plus de commerces

La municipalité soutient la création des commerces : boulangerie, auto-école, institut de beauté et pizzeria. Ces commerces s'ajoutent aux existants et permettent aux Foyens de trouver sur place un service complet.

Le marché de plein vent du dimanche matin a été créé, des manifestations festives sont régulièrement organisées pour le faire connaître et l'animer.

été rénovés. Les tables de la salle des fêtes ont été remplacées et des cendriers extérieurs installés.

Solidaires pour mieux vivre ensemble

Les aides du CCAS pour les personnes seules ou les foyers en difficulté ont été développées (soutien aux démarches administratives, montage et transmission des dossiers aux administrations compétentes, enregistrement des demandes de logements sociaux, délivrance de bons alimentaires et d'aides financières ponctuelles...). Ces personnes sont suivies en collaboration avec les organismes ou associations spécialisés dans l'action sociale.

Des rencontres intergénérationnelles et des événements festifs pour les seniors ont été créés : loto, goûter, spectacle, après-midi de jeux...

Un ordinateur a été installé dans le hall de la mairie, pour permettre aux Foyens qui en ont besoin de faire leurs démarches administratives par Internet.



L'accueil de la mairie est au rez-de-chaussée (octobre 2008)



Le marché de plein vent le dimanche matin depuis le 17 avril 2011

aux habitants



Un numéro par trimestre pour suivre l'actualité de Sainte-Foy

Plus d'évènements culturels, artistiques et sportifs

La municipalité soutient des évènements spécifiques : fête du cheval et des tracteurs de nos grands-pères, festival du Livre, expositions, retours des fêtes du Parayre et de la Salvetat, Fidésiades... L'escalier de la mairie propose une exposition permanente des Grands Sites de Midi-Pyrénées et le hall d'entrée accueille régulièrement des expositions de peinture, photo, reportage d'artistes amateurs ou d'associations de Sainte-Foy ou des alentours.

L'église est désormais ouverte au public, certains « blogueurs » amateurs d'architecture la référencent comme patrimoine architectural remarquable.

Une information municipale claire et régulière

Pour vous permettre d'être impliqués, nous avons mis en place des moyens d'information et de communication nouveaux.

Nous vous proposons chaque trimestre le journal municipal « Il était une Foy » qui résume et annonce les évènements de la vie de notre village.

Cette communication est renforcée par la mise en place de nouveaux panneaux d'affichage et de banderoles pour les actions municipales et associatives (au rond-point, dans les hameaux et au centre du village).



Coopération de la municipalité et de l'association Fidésiades en Savès pour l'accueil des Sainte-Foy de France

La réception annuelle des vœux et les réunions publiques (Audit financier, PLU, Sécurité routière, traitement de déchets, antennes...) sont devenus des moments d'échanges importants entre élus et habitants. Les dates, largement diffusées, des Conseils Municipaux -un par trimestre minimum- permettent à tout un chacun d'y assister, puisque nous le rappelons à nouveau ils sont ouverts à tous.

Nous avons souhaité vous associer à la réalisation des projets communaux et intercommunaux, ainsi vous pouvez en temps réel retrouver les sujets d'actualités sur les sites de la commune www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr, de la Communauté de Communes du Savès www.ccsaves31.fr et de l'Office de Tourisme Savès31 www.tourisme-saves31.fr.



La statue de Notre Dame du Lait a repris ses couleurs d'origine en juin l'année dernière



Le repas-spectacle du CCAS pour les anciens fait salle comble

et demain...

- L'aboutissement du projet de WC publics, nécessaires aux enfants de l'ALAE et au déroulement des festivités.
- La réfection de la toiture de la chapelle de La Salvetat.
- La rénovation du portail et du mur de clôture du cimetière du Parayre.
- La reprise des sépultures abandonnées des cimetières du Parayre et de La Salvetat et la réhabilitation des allées.
- La mise aux normes d'accessibilité du site Internet de Sainte-Foy.

Gérer l'évolution du village



Envisager l'avenir sous tous les plans est un enjeu majeur : démographie, vie économique, structures... rien n'a été laissé au hasard. Des projets fondateurs pour le village ont été pensés et lancés sur court, moyen et long termes.

Un Plan Local d'Urbanisme réalisé en moins de 3 ans

Le PLU commencé en 2003, a été réétudié en 2008, soumis aux différents services de l'Etat et à l'enquête publique en 2010 puis rendu exécutoire par le préfet le 23/04/2011. Il fixe la politique publique de développement du village, et le cadre réglementaire des constructions, tout en respectant les plans et programmes des territoires dont Sainte-Foy dépend.

L'équipe municipale s'est attachée à économiser l'espace, favoriser la mixité sociale et les déplacements de proximité. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) définit pour Sainte-Foy à l'horizon de 2030 : 200 logements supplémentaires, 500 habitants et 200 emplois à créer. Les règles de l'urbanisme changent, les évolutions sont communiquées dans le bulletin municipal.

Deux réalisations à plus de 1 million d'euros

La crèche

La persévérance de l'équipe municipale a permis l'ouverture de la crèche « le Chaudron magique » et de la Maison de la Petite enfance dans le même bâtiment. La Communauté de Communes du Savès a mené le projet en coopération avec la municipalité. La construction, réalisée en 9 mois, a ouvert ses portes le 5 septembre 2011.



La crèche : un accueil de proximité pour nos tout-petits

La Station d'épuration

Le développement du village, en termes de constructions, dépend de la station d'épuration. L'actuelle station a un capacité de 600Eqh (Equivalents Habitants). Elle est surchargée et il était indispensable de lancer le projet d'une nouvelle Station d'Épuration de 1600Eqh. En 2010, le Conseil Municipal a adhéré au SMEA pour tout ce qui concerne l'assainissement collectif. A la mi 2013, les études de la Station ont été menées et le choix des entreprises est en cours.

« Booster » l'activité économique

La municipalité soutient les projets et les installations de commerces car ils créent des emplois et de la vie sur la commune. Le projet d'agrandissement de l'EHPAD a pu être réalisé avec l'appui du Maire qui siège au conseil d'administration, ceci représente 12 emplois supplémentaires sur la commune.

Les nouveaux commerces doivent justifier de l'accessibilité des lieux, Jaky DIJON, Adjoint au Maire dé-

légué à la sécurité traite le sujet avec la préfecture. Le service urbanisme accompagne les projets et veille à leurs aboutissements. L'aménagement du centre du village a été étudié pour faciliter l'accès aux commerces à pied ou en voiture, les travaux sont réalisés par lot de 60 et 80KE pour ne pas grever l'enveloppe du Pool routier. L'implantation de l'antenne relais Orange (dossier suivi de l'été 2009 à septembre 2012) et l'amélioration de la couverture par l'antenne SFR de Peguilhan permettent de satisfaire les utilisateurs de téléphonie mobile, les particuliers comme les professionnels.



Visite de chantier fin 2011. L'extension de l'EHPAD : Plus de lits c'est aussi plus d'emplois sur la commune

et demain...

- L'achèvement de la station d'épuration
- Le PLU sera revu pour permettre l'ouverture des zones à urbaniser.
- L'aménagement du centre sera poursuivi.
- Les plus grands chantiers seront liés aux compétences que prend la CCSavès, actuellement la compétence Terrains de grands jeux (Foot, Rugby) est à l'étude, ainsi que la création d'une Zone d'Activité sur Sainte-Foy destinée aux artisans locaux.



Le service urbanisme et les élus travaillent en coopération avec les services de l'Etat pour favoriser la création, l'extension ou la reprise des commerces du village.

Rigueur et anticipation : alléger l'endettement



Des impôts locaux stabilisés, un endettement par habitant en diminution, de nouvelles sources de revenus, les finances sont en bonne santé. L'engagement d'alléger l'endettement pris en 2008 a été respecté et la commune a pu investir pour accroître son patrimoine.

Maîtriser les dépenses

L'audit des finances de 2008 a montré que les dépenses de fonctionnement devaient être stabilisées afin que les recettes couvrent l'emprunt et permettent de petits investissements. Toutes les actions ont été réalisées avec la recherche d'un apport de qualité de vie et un coût d'investissement modéré, sans emprunt.

Une attention permanente sur tous les postes : entretien, fonctionnement et personnel, a permis de ne pas augmenter les taux des taxes chaque année. Deux augmentations ont été faites, en 2009 suite à l'audit (2%) et en 2011 lorsque nous avons récupéré les emprunts du SIVOM pour la voirie de 1996 à 2006 (190K€). Depuis la colonne SIVOM a disparu de vos feuilles.

Réduire l'endettement

Lorsque Sainte-Foy a rejoint la CCSavès en 2006, elle était encore au SIVOM. Les prises de

compétence de la CCSavès ont fait pencher la balance et la sortie du SIVOM s'est imposée en 2009 pour diminuer nos charges. Nous avons récupéré 74K€, réinvestis dans l'achat de la maison près de l'église comme patrimoine permettant une extension possible en lien avec l'école.

L'adhésion au SMEA Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement, créé par le Conseil Général a permis de libérer la commune du budget assainissement et du projet de la station d'épuration à 1M€.

Nouvelle répartition des indemnités des élus

Pour permettre aux élus de se rendre aux différentes réunions, locales ou extérieures, sans contrainte, nous avons décidé dès 2008 de répartir les indemnités sur l'ensemble des élus. L'utilisation partielle de l'enveloppe des indemnités nous a permis d'économiser plus de 90 000€ sur l'ensemble du mandat.



Achat de la maison entre l'église et la mairie

Augmenter les ressources de la commune

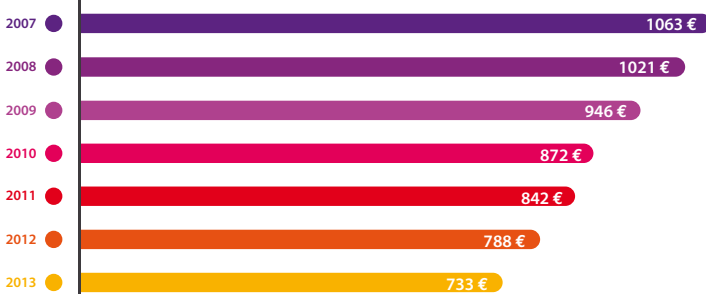
Les ressources de la commune sont principalement : les dotations de l'état 30% et la part communale des 3 taxes Habitation, Foncier Bâti et Foncier non Bâti pour 50%. L'accroissement de la population et la construction d'habitations entraînent mécaniquement une augmentation des ressources. Il faut noter que le travail de contrôle effectué par le géomètre du cadastre participe à l'équité

entre citoyens devant l'imposition et à alimenter la collectivité.

Investir dans les valeurs sûres

L'équipe municipale a pu dégager du financement (avec les solutions évoquées ci-dessus), pour accroître le patrimoine communal par des acquisitions (maison à côté de l'église, terrain Cabrita à la sortie du village route de Rieumes). Cela permet d'envisager dans l'avenir des opérations structurantes au service des administrés.

Dette de la communes par habitant 2007 > 2013



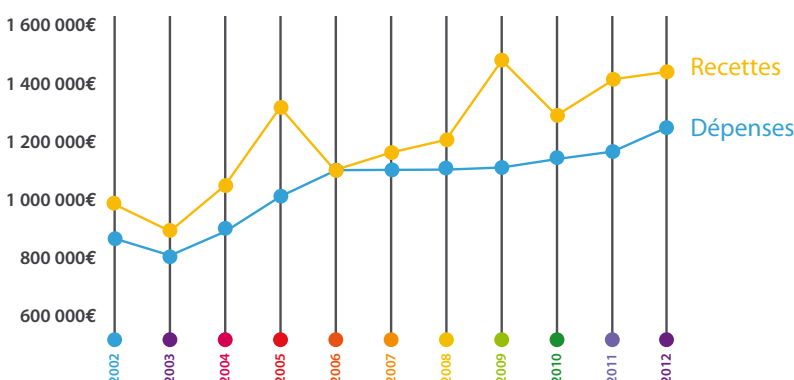
En Chiffres

- Entre 2007 et 2013 la dette a été réduite de près de 500 000€
- La dette par habitant a diminué de plus de 30% entre 2007 et 2013
- Le cumul capital et intérêts remboursé par an : de 190K€ en 2007 décroît jusqu'en 2016 à 120K€ et reste stable pendant 10 ans jusqu'en 2025.

et demain...

- Continuer la gestion exemplaire des finances
- Les subventions du Conseil Général sont en baisse (1 subvention par an et par domaine alors qu'auparavant pratiquement tout était subventionné). Seule la vigilance de plusieurs organismes comme le Pays Sud Toulousain nous apportent les informations et l'accès à des subventions européennes.
- Pour préparer l'avenir, la capacité financière de la commune est donc limitée. La solution se trouve pour l'instant dans l'intercommunalité. La CCSavès dispose d'un budget 4 fois supérieur à celui de Sainte-Foy et sa dette par habitant est faible : 177€.

Dette de la commune par habitants



Courbe des recettes et des dépenses

Coopération fructueuse et équitable



Conforter notre place au sein de la Communauté de Communes du Savès (CCS) était un des engagements de l'équipe municipale en 2008. La mutualisation est indispensable à la réalisation des projets importants. Le pari est réussi grâce à l'implication des agents et élus dans une ambiance chaleureuse.



La communauté de communes a pour objectif d'être au service de ses habitants. Les représentants élus des communes se réunissent régulièrement à la maison du Touch à Rieumes pour parler de vos besoins et répartir tous les moyens dont elle dispose de la manière la plus équitable possible (les séances du conseil communautaire sont publiques et vous y êtes les bienvenus).

Sainte-Foy a intégré la CCS en 2005, ainsi le mandat 2008-2014 est le premier à être complet au sein de la structure. Faire partie d'une intercommunalité est un atout. La capacité financière de Sainte-Foy ne permet pas de réaliser les projets conséquents attendus par les administrés. Le budget de la CCSavès rend possible la concrétisation des actions d'envergure. La vie au village est aujourd'hui étroitement liée au travail fourni par les agents et élus communaux et intercommunaux.

Construction de la crèche

La CCS a réalisé en 2011 sur notre commune une structure multi-accueil de la petite enfance, constituée d'une crèche de 25 places et d'une salle petite enfance dédiée au relais d'assistantes maternelles, aux ateliers parents-enfants et mise à disposition de l'association des assistant(e)s maternelles du territoire.

Création, aménagement et entretien de la voirie communale

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la commune a transféré à la CCS la gestion des chemins ruraux et des voiries communales. La CCS assure l'entretien courant des voiries et de ses annexes, les travaux d'aménagement et de réfection.



Inauguration de la crèche «Le chaudron magique» de Sainte-Foy le 14 octobre 2011

Prêt de matériel aux associations

La CCS met à disposition du matériel (barnums, barrières, podium, tables, chaises) qui contribuent à la réussite des manifestations associatives et communales.

Création d'un office de tourisme inter-communal

L'Office de tourisme Savès31 a ouvert ses portes en octobre 2009, à la Maison du Tailleur à Rieumes. Parallèlement, la CCS a adopté un plan d'équipements des chemins

de randonnée comprenant la pose de tables de pique-nique, d'une signalétique et de panneaux informatifs.

La communication de la CCSavès

Trois « titres » (Le journal de la CCSavès, le Journal du Tri et le P'tit Lou) ont accompagné la période 2008-2013, ils vous ont été distribués par les élus en même temps que votre journal municipal. Un site internet a été créé www.ccssaves31.fr en 2010.

La CCSavès, c'est aussi au quoti-

dien : élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, portage de repas, ramassage des animaux morts ou errants, transport à la demande, création et gestion des zones d'activités économiques, promotion des énergies renouvelables, action sociale d'intérêt communautaire...



Un film didactique des services proposés par la CCSavès est disponible sur le site www.ccssaves31.fr



Nouveau procédé des travaux de réfection de voirie

Renforcer la sécurité

➔ Assurer la sécurité des personnes et des biens est un impératif qui nécessite une vigilance permanente des élus en charge et des travaux en continu depuis 2008. Différents domaines sont concernés : sécurité routière, risques majeurs naturels et technologiques, sécurité des bâtiments et des ouvrages.



Sortie de l'école en toute sécurité pour les piétons

Sécurité des piétons

Qu'il s'agisse de créations ou d'entretien, de travaux conséquents ou modestes..., rien n'a été laissé au hasard quant à la sécurité. Circuler à pied dans le village est désormais plus facile et plus sûr : goudronnage partiel du chemin de Guérin pour le pédibus, chemin piétonnier du lotissement de la Route de Saint-Thomas à la Route de Toulouse pour les collégiens et lycéens, pose de poteaux le long de la chaussée dans le village, abribus, déplacement de panneaux pour améliorer la visibilité, marquages au sol...

L'aménagement du parking devant l'école élémentaire a permis d'élargir les trottoirs (poussette oblige!), de ralentir les voitures et d'imposer le sens unique.

Sécurité des automobilistes

Durant ce mandat, des travaux importants sur la voirie ont été réalisés : remise aux normes et consolidation des ponts de la Saudrune et des Berdotes, création du tourne à gauche de la Salvetat -les 1^{ères} demandes dataient des années 90-, pose de panneaux aux intersections dangereuses notamment à La Salvetat. Certaines réalisations ont pris du temps car elles relèvent du Conseil Général.

Le carrefour du Parayre, jugé dangereux par les riverains, les usagers et la municipalité, a mobilisé les élus de Sainte-Foy et de Beaufort durant 5 ans, pour une maigre avancée. Au minimum ½ million d'euros, à la charge de la commune, serait nécessaire à la création

d'un rond-point... infaisable. Seules options : le traçage d'une ligne continue (fait) et la mise en place d'un radar pédagogique (en cours).

Sécurité des personnes et des biens

La tempête de 2004 a marqué les esprits. Ne pouvant éviter de telles catastrophes, il est indispensable de s'y préparer. Les Plan de Prévention des Risques Naturels et des Risques Technologiques, le Plan Communal de Sauvegarde sont des obligations légales auxquelles la municipalité a répondu. Les élus et le personnel communal ont aussi mis en place les plans canicule, neige et grand froid pour être réactifs face à ces événements périodiques.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été distribué à chaque foyer en mai 2012 (un des premiers du Département - avec félicitations du Sous-Préfet pour sa qualité) ; un balisage délimite désormais le périmètre SEVESO des Etablissements Lacroix ; de nombreux exercices d'entraînement, impliquant la Préfecture, la gendarmerie et les pompiers, ont été réalisés sur la commune ; des bornes incendie ont été ajoutées ; un numéro d'astreinte a été mis en place pour joindre un élu les soirs et week-end.



Depuis l'hiver 2012 (-10 à -15°), les services municipaux savent comment agir face au déclenchement du Plan Grand Froid.



Les bons réflexes en cas de risques majeurs - Le DICRIM a été distribué à tous les foyers de Sainte-Foy

et demain...

- ➔ Fin des travaux du parking de l'école élémentaire (prévue aux vacances de la Toussaint)
- ➔ Validation du Plan Communal de Sauvegarde
- ➔ Acquisition de fournitures pour pallier les situations d'urgence et étendre les exercices d'entraînement à tous les agents.
- ➔ Poursuite de la coopération avec la gendarmerie pour conserver la tranquillité du village.



Le pont des Berdotes avant et après

Collaboration entre élus et administrés



Certaines commissions communales permettent aux administrés de s'impliquer dans la gestion de la commune. Elles ont une mission de réflexion, de proposition et peuvent assurer le suivi des actions décidées. La municipalité peut ainsi réaliser un travail plus consistant en conservant un lien proche avec les Foyens.

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est composé de 10 personnes : le maire agissant en tant que président, cinq membres élus en son sein par le conseil municipal et cinq membres (habitants) nommés par le maire. Le CCAS tient au moins une séance par trimestre et met en place des actions ciblées. En toute confidentialité, il est à l'écoute et au service de toute personne ayant besoin d'une aide dans le domaine social.



Réunion de la commission communale des impôts avec le géomètre du cadastre en avril 2013

Commission communale des impôts directs

Composée de 6 commissaires et de 6 suppléants désignés parmi les administrés par le Directeur des Services Fiscaux, elle est présidée par le Maire. La commission se réunit une fois par an, et prend avis du service des cadastres, pour tout changement affectant les habitations et leurs annexes.

Commission Administrative des élections

Chargée de la révision des listes électorales, la commission se réunit au moins 3 fois par an. Elle est composée du Maire, d'un délégué de l'Administration pour chaque bureau de vote et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Commission Communication

Etablir une communication efficace et conviviale avec les habitants était l'un des objectifs de l'équipe municipale. Cette commission (non obligatoire) assure la diffusion des informations générales ou de la vie de la commune (journal municipal, site Internet, affichage, brochures informatives telles Dicrim ou Guide des nouveaux arrivants...)

Commission Restauration scolaire

Une équipe réunissant des élus, du personnel Mairie, les directeurs des écoles et de l'ALAE et des parents d'élèves se réunit régulièrement depuis 2008. Ce travail réalisé en étroite relation avec une diététicienne et le fournisseur permet de proposer des menus équilibrés et appréciés des enfants. Récemment, suite à une action menée par l'APE, la commission travaille sur le gaspillage alimentaire.

Commission ALAE

Créée pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaire, élus, personnel Mairie, parents d'élèves, Directeurs d'école et ALAE se sont concertés pour trouver une autre organisation du temps périscolaire et proposer la meilleure combinaison dans l'intérêt des enfants. Tout comme la commission cantine son action devra perdurer, son objectif étant d'améliorer en continu le service proposé aux enfants.

Associations : des moyens plus importants



28 associations à Sainte-Foy : l'équipe municipale a accru ses efforts financiers et matériels pour développer l'animation culturelle, festive et sportive

Il était primordial de proposer des moyens plus importants à tous ces bénévoles qui font vivre le village par le biais des associations. Dès 2008, les élus ont trouvé des solutions pour faciliter le fonctionnement :

→ Réduction conséquente des subventions données aux associa-

tions extérieures à la commune au profit de celles de Sainte-Foy

→ Elargissement des critères d'attribution de subventions intercommunales aux associations par les Maires qui siègent à la Communauté de Communes du Savès, dont François VIVES

→ Développement de la collaboration associations/municipalité pour l'entretien des équipements et dynamiser la fête locale

→ Prêt de matériel communal et intercommunal pour organiser les manifestations

→ Prêt de la salle ALAE pour les réunions de bureaux associatifs

→ Créer et diffuser largement le programme des fêtes et animations (affichage, journal, municipal, site Internet)

→ Rénovation récente des anciens bureaux de la mairie par notre service technique, avec une salle dédiée au cours de musique et une salle de travail pour accueillir les associations

→ Mise en place d'une réunion de coordination annuelle

→ Création du forum des associations ouvert au public



Fête du cheval 2013



Inauguration du terrain de bosses

et demain...

- Continuer l'entretien des équipements
- Favoriser le développement des manifestations associatives existantes et la coopération avec les associations.
- Trouver « des repreneurs » pour les associations Tennis et Comité des Fêtes.

Priorité aux actions en faveur de la jeunesse

➔ La Municipalité a choisi de faciliter la vie des familles de la commune et d'améliorer l'offre de loisirs proposés aux enfants. Avec plus de 21% du budget communal de fonctionnement, l'enfance et la jeunesse demeurent une priorité pour l'équipe municipale.

Miser sur la proximité des lieux d'accueil

La crèche « Le chaudron magique » inaugurée en 2011 était une nécessité pour la commune, elle accueille 25 petits. La Maison de la Petite Enfance qui accueille le Relais d'Assistants Maternelles. Une école maternelle de 3 classes. Une école élémentaire de 7 classes qui fait partie des « écoles numériques rurales » équipée d'ordinateurs portables et d'un tableau numérique. Une ludothèque et une Bibliothèque Centre de Documentation qui travaillent avec les écoles. Les accueils périscolaires matin, midi et soir dans le cadre de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé Aux Ecoles)

Mercredi et vacances scolaires

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour les plus jeunes : Les enfants de Sainte-Foy sont accueillis depuis cette année au Centre de Loisirs de Saint-Lys où ils bénéficient d'un tarif préférentiel.

MJC pour les ados à partir de 11 ans

En collaboration avec la MJC de Saint-Lys : tous les mercredis, la navette MJC pour les jeunes leur permet de participer à des projets fédérateurs sur la commune et sur le territoire intercommunal. La municipalité prend en charge une partie des frais d'inscription et de participation.

Du côté de la cantine Nouvelle gestion de la cantine = bénéfique pour les parents et la commune.

Nouveau logiciel permettant de réaliser une seule facture comprenant la cantine, l'ALAE et l'ALSH avec une tarification dégressive en fonction du quotient familial. Mise en place d'un règlement du fonctionnement de la restauration scolaire à destination des parents. Résultat : fini les tickets, des factures détaillées par jour et par service et des économies sur les pertes de nourritures dues aux absences.

« Je préfère manger à la cantine... »

Des repas de qualité : grâce à un travail en commission (cantine-ALAE-ASH) autour de l'élaboration de menus équilibrés et appréciés. Un travail de réflexion sur une nutrition éco-citoyenne mené par l'Association des Parents d'Elèves.

Diverses activités proposées par l'équipe de l'ALAE durant la pause méridienne.

Développer les activités Jeunesse

La municipalité coopère avec les associations sportives et culturelles de la commune pour proposer des activités dans de bonnes conditions : aménagement d'une salle de musique, création d'un terrain de bosses. L'aire de jeux a été améliorée et sécurisée par un sol souple.

Accueil des nouveaux citoyens

Instauration d'une cérémonie de citoyenneté pour remettre aux jeunes majeurs leur première carte électorale et leur livret du citoyen avec présentation des droits et devoirs par le Maire.

et demain...

- ➔ Soutenir les activités Jeunesse existantes
- ➔ Etudier la possibilité d'une restauration scolaire « locale »



Carnaval 2011

Eco-Responsabilité : limiter l'impact sur l'environnement

➔ En cumulant des petites actions éco-responsables, l'impact des activités de notre commune peut être réduit de manière significative et permettent à moyen terme de réaliser des économies substantielles

Des actions communales guidées par le bon sens



La toile verte sur les parterres limite le désherbant.

Du double vitrage sur toutes les ouvertures de l'école élémentaire, une voie piétonne pour des déplacements doux, des guirlandes de Noël à LED, une fontaine connectée au réseau d'eau dans le hall de la mairie, le recyclage des toners et cartouches d'encre, des toiles vertes sur les parterres et des plantes persistantes, le drainage du stade (améliore l'évacuation de l'eau), le contrôle de la consommation électrique des bâtiments communaux, déport de la rampe d'accès de la crèche pour conserver les deux ormeaux (arbres rares dans la région)...

Celles qui nous concernent tous

L'information et l'éducation par des expositions (sur l'eau, le recyclage des déchets, l'assainissement),

l'usage de gobelets réutilisables de l'élémentaire pour les réceptions municipales, les journées nettoyage de la nature, réunion publique sur le traitement des déchets.

et demain...

- En cours d'étude :
- ➔ Un parking de covoiturage, une restauration scolaire en production locale, réduire l'amplitude de fonctionnement de l'éclairage public
 - ➔ La mise en place d'un Plan Climat-Energie Territorial pour le fonctionnement interne de la collectivité, avec des objectifs clairs

Changement à l'école

Rythmes scolaires : Sainte-Foy déjà à l'heure !

La modification des rythmes hebdomadaires dans les écoles primaires est actée par un décret publié le 26 janvier 2013. Dès le mois de septembre, 80% des écoles de Haute-Garonne appliqueront la semaine de 4,5 jours.

Les horaires des écoles de Sainte-Foy dès le 2 septembre 2013

Ecole maternelle

→ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08:50-11:50/13:50-16:05
→ Mercredi : 08:50-11:50

Ecole élémentaire

→ Lundi, mardi, jeudi et vendredi 09:00-12:00/14:00-16:15
→ Mercredi : 09:00-12:00

L'ALAE du soir sera facturé selon 2 forfaits : le premier sera appliqué pour les enfants récupérés avant 17h15, le second pour ceux qui fréquenteront l'ALAE après 17h15 (fermeture 19h). Le mercredi midi, les bus scolaires ramèneront les enfants jusqu'à leur point d'arrêt juste après la classe. Les enfants inscrits au CLISH iront à la cantine puis un mini-bus les amènera jusqu'au centre de loisirs de Saint-Lys.

Quelles activités après la classe ?

La commission travaille actuellement avec la MJC du LHERM sur l'organisation des activités du soir.

Des activités spécifiques seront proposées sur la tranche 16h30 - 17h15, en priorité aux enfants qui fréquentent l'ALAE régulièrement, sur la base du volontariat.

Les bénévoles, ayant des compétences spécifiques, et souhaitant nous aider, pourront se faire connaître auprès de la commission.



Retour sur

« Anime ton Goûter »

L'association de parents d'élèves APE a organisé en mars/avril des évènements pour sensibiliser enfants et parents sur la question du gaspillage alimentaire et de la variété alimentaire dans le monde.

Sujets sérieux abordés de manière récréative aux travers : d'ateliers à l'école dispensés par Florence Mirassou, Ambassadrice du tri de la Communauté de Communes du Savès et l'association 3PA de Poucharammet (éducation à l'environnement), d'une exposition « Quand je mange j'agis sur mon environnement » en mairie et d'une après-midi d'activités (tests de goût, questions pour des champions de la nutrition, préparation d'un goûter...). Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de nos enfants des éco-citoyens avertis !



Numéros des services municipaux

La Mairie à votre service :
2, Avenue du 8 mai 1945
Tél. : 05 61 91 73 09
Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE :
06 37 64 56 23
mairie.ste.foy@wanadoo.fr
www.sainte-foy-de-peyrolles.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au mercredi 14h-18h
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h
Vendredi 8h30-12h et 14h-17h
Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :
Tél. : 05 61 91 97 89
Ecole élémentaire :
Tél. : 05 61 91 66 50
Restauration Scolaire :
Tél. : 05 62 23 83 35
ALAE :
Tél. : 05 61 91 44 14
Ludothèque :
Tél. : 05 61 91 73 09
Pôle Petite Enfance CCS :
Tél. : 05 61 91 91 81
Crèche Chaudron Magique :
Tél. : 05 82 95 18 07
Ateliers Parents/Enfants :
Tél. : 05 82 95 23 47
Location de salles :
Tél. : 06 18 60 60 39

Autres numéros

La Poste : 05 61 91 49 56
Presbytère de Saint-Lys :
05 61 91 71 15
Pôle Emploi : 39 49 ou
www.pole-emploi.fr
Assistante sociale :
05 61 91 71 64

Urgences

Samu : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
EDF : 0 810 131 333
GrDF : 0 800 473 333
Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch :
05 61 56 00 00
Centre anti-poison :
05 61 49 33 33
Enfance maltraitée : 119 ou
0 800 05 41 41
Maltraitance des personnes âgées ou handicapées : 3977
Violences conjugales :
01 40 33 80 60

Dématérialisation

Sainte-Foy « Commune pilote » du canton

La municipalité de Sainte-Foy a accepté d'effectuer les tests de dématérialisation de la chaîne financière et comptable pour le canton de Saint-Lys, durant le dernier semestre 2013. Objectifs : « Zéro papier », réduire les délais et éviter les déplacements au Trésor Public.



La dématérialisation consiste à intégrer les pièces justificatives à l'appui des dépenses ou des recettes dans un flux électronique et de le télé-transmettre, sans aucun échange papier avec la Trésorerie. Le service compa-

bilité de la mairie est chargé de tester, pour le canton, la mise en place du système sur 6 mois, avec un réel démarrage au 1er janvier 2014. Ses procédures internes permettront de gagner en qualité comptable et en pro-

ductivité. Les échanges papier Mairie de Sainte-Foy/Trésor Public représentent actuellement 4000 feuilles de papier par an et 2 ou 3 allers/retours au Trésor Public par semaine.

Bienvenue

...à l'accueil de la mairie

Les agents municipaux comptent une nouvelle recrue au service administratif pour un an.



Certains Foyens l'ont déjà rencontré lors du recensement de la population début 2013, en tant qu'agent recenseur. Ghislaine RIGOLOT est mère de 3 enfants, originaire du Cantal et anciennement conseillère en insertion professionnelle pour les personnes handicapées. Elle vit à Sainte-Foy depuis 2006. Ghislaine est à l'accueil de la mairie du mercredi au vendredi depuis le 15 mai dernier, pour pallier les temps partiels de ses collègues.

Nouveau

Point d'accès public à Internet

La Communauté de Communes du Savès a confié au Sarapp Greta Garonne la gestion d'un « point public Internet », pour faciliter les démarches des personnes en recherche d'emploi.

Cet espace est destiné aux habitants du territoire, pour leur permettre d'accéder à un poste informatique et à Internet afin d'effectuer les démarches liées à un projet professionnel : se préinscrire à Pôle emploi, accéder à une boîte mail, postuler en ligne, saisir et imprimer un CV ou une lettre de motivation, accéder aux services administratifs en ligne...

Ce service gratuit est ouvert les lundis de 14h à 15 h 30 et les mardis de 9h30 à 11h.

Pour avoir accès à ce service, inscrivez-vous auprès de l'animateur relais, M. Ducourneau au : 05 16 57 07 82.

«Point public Internet» (PPI) - 2, place du marché à la volaille à Rieumes (Maison du Tailleur - 2e étage)



Risques d'incendie

Quelques rappels utiles

Le brûlage des végétaux coupés est interdit du 15 juin au 15 septembre ; en dehors de cette période il est autorisé aux conditions suivantes :

- pas de vent supérieur à 40 km/h,
 - loin des arbres
 - avec des tas de moins d'un mètre de hauteur
 - sous surveillance
 - près d'une réserve d'eau
 - être « noyé » en fin de journée
- L'écobuage (végétaux sur pied)

est interdit dans la même période ; le reste de l'année, il n'est autorisé qu'après avoir complété un imprimé de déclaration en mairie qui devra être signé par le maire.

Le brûlage des chaumes est interdit toute l'année

Ces informations sont en ligne et détaillées sur le site de la municipalité : www.sainte-foy-de-peyrolles.fr/

INFOexpress

→ Fermeture estivale de l'accueil de la mairie

Les samedis 3-10-17 et 24 août, le vendredi 16 août.

→ Horaires d'été de la ludothèque

Du lundi au mercredi : 14h-18h15 / Jeudi : 9h-12h et 14h-18h15. Fermé du 29 juillet au 18 août.

→ Bruits de voisinage autorisés

Jours ouvrés : 8h30-12h et 14h30-19h30 / Samedi : 9h-12h et 15h-19h / Dimanche et jours fériés : 10h-12h et 16h-18h.

→ Attention au démarchage abusif

Certains Foyens contactent régulièrement la mairie suite à des appels téléphoniques reçus d'entreprises privées leur « proposant avec insistance » des rendez-vous pour un diagnostic termites, une évaluation des consommations de gaz et d'électricité, un contrôle des installations suite aux intempéries...

La mairie ne cautionne en aucun cas le démarchage téléphonique ou à domicile, et aucune entreprise n'est envoyée par la mairie. Rien ne vous oblige donc à accepter ces rendez-vous à votre domicile.



Agencement habitat intérieur/extérieur
Isolation comble perdu
Isolation des rampants
Isolation par l'extérieur ITE
Etanchéité à l'air
Menuiseries



Votre contact

Jean-Christophe JEUNE
06 28 23 74 75 / 05 62 20 62 85
2280 Route de Rieumes
31470 Ste-Foy-de-Peyrolles
eco-duck-menuiseries@orange.fr



Parrainage

Un Foyen médaillé au concours d'Un des Meilleurs Apprentis de France

Olivier Caussignac a été décoré le 24 juin de la médaille de bronze départementale dans la spécialité « installation thermique » du concours organisé par la société des Meilleurs Ouvriers de France.



A tout juste 16 ans, Olivier a su obtenir par son sérieux et sa rigueur ce précieux sésame pour son avenir. Titulaire d'un BEP/CAP Plombier-chauffagiste, il intègrera à la rentrée de septembre le BAC Pro de sa spécialité. Olivier a suivi la formation des Compagnons du Devoir mais

n'effectuera pas le Tour de France puisque son souhait est de travailler aux Etats-Unis.

La municipalité a soutenu Olivier par un parrainage à ce concours, qui pousse les jeunes à atteindre le plus haut niveau professionnel et humain.

Du 6 au 9 septembre

La fête locale



4 jours de fête « concoctés » par les associations et la municipalité, avec une nouveauté : un feu d'artifice musical

Vendredi 6 septembre

19h30 : Moules - frites - grillades
20h30 : Soirée des Festoyeurs d'Ovalie
22h30 : Feu d'artifice (musical)

Samedi 7 septembre

14h : Concours de pétanque en doublette ouvert à tous
19h : Apéritif
20h : Repas paëlla (Adulte 15€ / enfant 5€ - Inscription et règlement avant le 5/09, au Tabac-Pressé Sentous)

22h : Soirée avec l'Orchestre « Let's dance »

Dimanche 8 septembre

9h-18h : Vide grenier de La Farandole
11h : Messe - Cérémonie au Monument aux Morts
12h : Apéritif de la municipalité - Grillades
16h : Match de rugby

Lundi 9 septembre

12h30 : Repas au stade municipal
15h : Concours de pétanque (réservé aux Foyens et invités)



Etat civil

DU 16/03/2013 au 20/06/2013

NAISSANCES

BOUCHER Thibaut
VAN WAMBEKE Aurore
DEJARDIN Zoé
ROMAN Gabriel
FERRIER Lana

DECES

• LAFFORGUE née GARCIA Jacqueline
• PALAS Odette
• LONGCHÉ née CAROLE Colette
• AZIMON née DELON Odette
• CALVET Suzanne
• MIMANDE née JAUBERT Simone
• GINES née CLAVEAU Jacqueline

MARIAGE

CASAJUANA Mylène et KIMMEL François
MIRANDA Marie et LATOUR Christian

Festivités

Ça bouge à Sainte-Foy

Juillet

> 27-28 juillet

Fête de la Salvetat par Les Amis du Parayre et de la Salvetat
Au hameau de la Salvetat de Sainte-Foy

Août

> 10 août

Demi-finale Coupe de France des Novices Setter Anglais (chiens moins de 3ans - Gibier non tiré)
Accueilli par l'ACCA de Sainte-Foy
Rendez-vous salle du Parayre à 7h30

> 25 août

Fête du Parayre par Les Amis du Parayre et de la Salvetat
A la salle du Parayre

Septembre

> 1^{er} septembre

Forum des associations (matin)
A la salle des fêtes

> Du 6 au 9 septembre

Fête locale (voir détail ci-contre)

> 29 septembre

Matinée «Nettoyons la nature»
Randonnée de nettoyage



Tous les dimanches :

> marché de plein vent de 8h à 12h

Expos

2008-2013 – L'évolution de Sainte-Foy en images dans le hall de la mairie jusqu'au 31 août

Photographies

Rencontres intergénérationnelles du CCAS dans le hall de la mairie du 3 au 25 septembre

Peintures de l'Association Eveil et découverte des arts à la salle des fêtes du 27 au 29 septembre

La Mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie.ste.foyp@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h



Responsable de publication : François Vives - Réalisation : aldorandecom-
munication - Impression : Imprimerie Messages - Imprimé sur papier recyclé.
Ont participé à la réalisation de ce bulletin : Le maire :
François VIVES, la Commission Communication : Alain BALONDRADE, Dominique
GUYS, Joëlle ESCALLE, Coordination : Sandrine GRI